



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Septembre 2022

INTERVIEW

Emilie, Intervenante Sociale de Gendarmerie (ISG)

1) Présentez-vous. Votre parcours ? Comment êtes-vous arrivée sur ce poste ?

Je m'appelle Emilie MANZONI. Je suis l'Intervenante Sociale en Gendarmerie pour la compagnie de Gendarmerie de REVIN. Je suis employée par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et mise à disposition de la Gendarmerie. J'interviens sur tout le territoire Nord Ardennes c'est à dire sur toutes les communes des communautés de commune d'Ardenne Rives de Meuse, Vallée et Plateau d'Ardennes, Ardennes Thierarches et le haut des Crêtes pré-Ardennaise.

J'ai une scolarité dite « normale ». Après avoir obtenu un bac technique en sciences des laboratoires, j'ai poursuivi mes études en BTS en Biochimie que j'ai obtenu dans de très bonnes conditions. Soucieuse d'enrichir mes compétences et particulièrement attirée par les métiers du social, j'ai décidé de préparer un diplôme d'éducatrice spécialisée en BELGIQUE. Mon expérience professionnelle a débuté dans les Ardennes. J'ai d'abord exercé 2 ans à la MECS (Maison éducative à caractère social) de SEDAN puis 02 à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en milieu ouvert, à CHARLEVILLE puis 07 ans à l'Espace de Vie Sociale à NOUZONVILLE. C'est dans ce contexte que j'ai découvert le métier d'Intervenante social en gendarmerie, actrice locale avec laquelle je travaillais régulièrement. Lorsque le poste s'est ouvert à REVIN, j'ai postulé et je suis en poste maintenant depuis 03 ans et demi.

2) En quelques mots, que représente le métier d'ISCG pour vous ?

Les deux mots qui me viennent à l'esprit sont liberté et autonomie. Je suis arrivée dans des structures (CCARM et Gendarmerie) qui me font totalement confiance. Je peux donc gérer comme je souhaite mon emploi du temps, mes entretiens, ma façon de procéder avec les personnes que je reçois et surtout je peux me consacrer pleinement aux problématiques des personnes avec l'absence de contrainte d'administrative ; même si bien sûr mon activité fait l'objet d'un suivi statistique et qualitatif . Je peux conduire mes missions en toute confidentialité ce qui permet d'établir des liens de confiance avec les personnes que je suis amenée à recevoir dans le cadre professionnel.

3) Quelles sont vos missions ?

Ma mission première est de soulager les Gendarmes de tout le volet social pour qu'il puisse se recentrer sur leur cœur de métier. Il faut le rappeler, 70 % des interventions Gendarmerie ont un caractère social plus que judiciaire. Pour autant, il faut prendre en

charge ces situations particulières pour éviter les récidives ; qui est la deuxième mission. Pour cela, les unités de gendarmerie me signalent les difficultés sociales identifiées pour que je puisse inviter les usagers à me rencontrer afin d'analyser avec eux leur situation, de les conseiller et de les orienter vers la ou les structures les plus adaptées à leurs difficultés.

4) Comment s'organise l'exercice de vos fonctions ?

J'ai un bureau dans les locaux de la Brigade de Gendarmerie de REVIN. J'ai été très bien intégrée à l'équipe locale. On a su trouver nos marques afin de pouvoir travailler en corrélation. Je fais des permanences aussi sur la Brigade territoriale Autonome de NOUZOUVILLE. Pour les autres brigades, je m'y rends en fonction des besoins. Heureusement, je bénéficie d'une voiture de service qui me permet de me déplacer facilement.

Comme indiqué précédemment, je suis employée par la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, ma hiérarchie institutionnelle, et mise à disposition de la Gendarmerie, ma hiérarchie fonctionnelle.

Je travaille beaucoup en partenariat avec les structures sociales et associations. C'est l'un des axes de travail les plus importants. Cela permet de travailler ensemble dans l'intérêt de la personne et d'avoir une cohésion dans l'accompagnement de la personne. Je ne suis pas là pour prendre la place des services sociaux ou associations mais bien pour orienter les gens vers ces structures ou d'en refaire le lien. Le plus important est d'avoir une bienveillance envers les personnes que l'on accompagne.

L'atout de mes postes précédents est la connaissance des différents partenaires sur le territoire et de leur rôle. Quand on a déjà créé du lien avec les partenaires, que chacun connaît sa façon de travailler, il est plus simple par la suite de travailler ensemble. Du coup, les échanges sont plus simples.

5) Quel type de public accueillez-vous ?

J'accueille toutes personnes qui se posent des questions sur une ou des problématiques sociales. Je ne fais pas de distinction entre les victimes, les mis en cause ou les personnes que l'on appelle « hors champ pénal » (qui ne nécessitent pas de procédure pénale). Je dis toujours aux personnes « il n'y a pas de question bête ». Je préfère qu'on m'appelle pour une petite question qui va trouver une réponse plutôt que d'attendre que l'on soit au « fond du trou ». Après, je suis juste là pour écouter, conseiller et orienter. Je suis régulièrement sollicitée dans le cadre de la gestion des violences intra-familiales.

6) Comment procédez-vous lorsque vous accueillez un bénéficiaire dans votre bureau ?

Je commence par un « Bonjour » et un sourire. Ça rassure !. Je les reçois dans mon bureau, porte fermée pour assurer la confidentialité. Je leur rappelle surtout que je ne suis pas gendarme, que me parler n'engendre rien (sauf bien sûr en cas de danger où je suis dans l'obligation de signaler. Mais ça, c'est la loi) et que je suis liée par le secret professionnel. Si j'ai besoin d'informer un partenaire sur la situation de la personne, cette dernière en est informée. Ensuite pour l'entretien, je laisse parler les personnes. En fonction de ce qu'ils me racontent, je les oriente. Et je leur explique pourquoi je les oriente vers telle ou telle structure. Je leur laisse toujours mon numéro de téléphone au cas où. Si besoin, je peux accompagner les personnes chez le partenaire social ou associatif, au premier rendez-vous, pour faire le lien, rassurer la personne... Je n'ai pas vocation à faire de suivi sur le long terme.

7) Depuis votre prise de poste, quelles sont les problématiques que vous avez massivement traitées ?

La plus grosse problématique est les conflits de couple ; les disputes parce qu'il n'y a plus de communication dans le couple, parce qu'ils ne sont plus sur la même longueur d'onde et que les gens restent ensemble par soucis matériel ou financier ; les séparations qui se passent mal parce que l'un des ex partenaires ne l'accepte pas et utilise les enfants pour atteindre l'autre. C'est quelque chose de récurrent l'instrumentalisation de l'enfant, mais les personnes ne se rendent pas compte du mal que cela provoque et des conséquences ultérieures. Les difficultés éducatives aussi ; les parents qui n'arrivent plus à mettre de limites à leur enfant ou qui ne comprennent plus leur enfant parce que la société change et que les codes ne sont plus les mêmes. Et bien sûr, les violences conjugales.

8) Qu'est-ce qui vous plaît dans ce métier ?

Je vais le redire, l'aisance que l'on me laisse pour exercer ma profession, le peu d'administratif que celui-ci nécessite mais surtout la diversité des problématiques rencontrées. Ce métier n'est pas du tout monotone. Je peux passer d'un conflit de voisinage, à un problème de garde, à des violences conjugales, à un problème d'addiction tout ça en une journée.

9) Selon vous, quelles sont les qualités requises pour ce poste ?

Pour moi, en plus d'un bagage professionnel, une grande force mentale. Nous (je dit nous parce que nous sommes 6 sur le territoire ardennais) recevons tous les jours la misère des gens. Même si les personnes nous donnent des nouvelles sur l'évolution de leur situation, nous sommes là pour entendre leurs problèmes. Il ne faut surtout pas se les approprier. Il faut savoir prendre du recul sur les situations.

10) Quels sont les bénéfices d'un poste tel que l'ISCG au sein d'un maillage territorial d'acteurs sociaux ?

Une meilleure prise en charge des personnes et une cohésion dans l'accompagnement. L'échange, toujours dans la bienveillance, permet d'éviter les triangulations et de ne pas mettre en place des aides qui seraient déjà en place, ou qui ont déjà été tentées et qui n'ont pas fonctionné. Cela permet d'avancer, plutôt que de partir chacun dans une direction qui pourrait être défavorable pour la personne.

11) Que souhaiteriez-vous améliorer afin de rendre le dispositif plus efficace/complet ?

Dans un premier temps, assurer la pérennité des postes. Nous sommes toutes en contrat à durée déterminée. Dans un deuxième temps, créer de nouveaux postes. Même si tout le territoire des Ardennes est couvert, ce qui est une chance que tous les départements n'ont pas, il y a assez de travail pour des créations de postes.